



Saint-Pardoux-Isaac
SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ
Compte annuel de résultat d'exploitation
ANNÉE 2017



ENGIE – GPL



S O M M A I R E

I		
	<hr/>	
COMPTES ANNUELS DE RESULTAT D'EXPLOITATION		2
II		
	<hr/>	
NOTES EXPLICATIVES		3

I – COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION

Votre concession est alimentée par un stockage de gaz commun avec d'autres communes. Ainsi, le compte d'exploitation de chaque commune s'apprécie relativement au compte d'exploitation de l'ensemble des communes alimentées par ce stockage commun :

	Note	TOTAL		Miramont de Guyenne		Saint-Pardoux Isaac	
		2017	2016 *	2017	2016	2017	2016 *
Produits d'exploitation (en €)		400 964	355 557	356 956	314 814	44 008	40 744
Ventes de gaz	2	400 964	355 516	356 956	314 785	44 008	40 732
Autres prestations	3	-	41	-	29	-	12
Charges d'exploitation (en €)		325 295	297 797	283 490	241 639	41 805	56 158
Approvisionnements	4	194 177	132 490	172 866	119 814	21 312	12 675
Certificats d'Economie d'Energie	5	5 308	3 543	4 726	3 137	583	406
Service d'urgence réseau	6	6 800	6 800	3 400	3 400	3 400	3 400
Systèmes d'information	7	2 322	912	1 161	456	1 161	456
Consommations en provenance de tiers	8	92 480	126 883	80 188	94 417	12 293	32 465
Personnel	9	15 301	19 110	13 565	13 650	1 736	5 460
Impôts et taxes	10	-	-	-	-	-	-
Charges centrales	11	8 019	7 111	7 139	6 296	880	815
Autres charges	12	886	947	446	467	440	480
Charges liées aux investissements (en €)		76 608	76 106	62 127	61 624	14 480	14 482
Amortissements et provisions	13	37 344	35 767	30 435	29 072	6 908	6 695
Coût de financement	14	39 264	40 339	31 692	32 552	7 572	7 787
Compte d'exploitation (en €)		- 939	- 18 346	11 339	11 551	- 12 277	- 29 897

* La méthode d'affectation des charges d'exploitation au titre de l'exercice 2017 a été affinée comparativement à 2016. Aussi, les deux exercices ne sont pas comparables.

TOTAL DU PATRIMOINE CONCEDE	unité	2017	2016
Valeur brute du patrimoine	€ HT	197 755	197 755
Valeur nette du patrimoine	€ HT	125 373	129 769
Valeur de remplacement	€ HT	389 619	386 339

Le détail du patrimoine de votre commune et de son évolution est disponible dans le Rapport du Délégué de Service Public, pages 14 à 17.

II – NOTES EXPLICATIVES

Note 1 – Présentation et modalités de calcul

Certaines charges ou certains produits peuvent être enregistrés à un périmètre géographique plus étendu que celui du Service Public de Distribution de Gaz.

Pour cette raison, la restitution d'éléments financiers d'exploitation au périmètre du Service Public de Distribution de Gaz impose la répartition de certains montants collectés à un périmètre plus large que celui du Service Public de Distribution de Gaz. Les charges ou produits concernés sont alors ventilés sur le Service Public de Distribution de Gaz au moyen d'une clé conventionnelle.

On distingue deux niveaux de données :

- *les données comptables enregistrées nationalement ou régionalement, qui sont réparties entre les Services Publics de Distribution de Gaz au prorata de leurs activités respectives ;*
- *les données comptables disponibles directement à la maille du Service Public de Distribution de Gaz.*

Note 2 – Ventes de gaz

Ces recettes proviennent :

- *Des factures établies sur la base des tarifs de l'énergie et de l'abonnement,*
- *Des services payants événementiels facturés à l'occasion de la réalisation d'une intervention (forfait de mise en gaz ou coupure à la demande du client par exemple),*
- *Des services payants récurrents lorsque leur exécution s'échelonne dans le temps (location des dispositifs de détente – comptage – correction – enregistrement et services associés).*

Les Conditions Générales de Ventes (CGV) ENGIE sont disponibles gratuitement sur le site internet **www.gpl.engie.fr** ou sur demande auprès des agences clientèles.

Le détail sur les formules de prix et leur évolutions est disponible dans le Rapport du Délégué de Service Public, pages 8 et 9.

Grille tarifaire TTC au 31/12/2017*

Tarifs	Prix proportionnel en centimes €/kWh	Abonnement €/mois	Abonnement €/an
Base	12,45	6,32	75,84
B0	10,85	7,32	87,84
B1	7,36	19,38	232,56
B2I	7,36	19,38	232,56

* Pour des raisons de confidentialité, seuls les tarifs représentant plus de 10 clients sont affichés.

Les recettes de ventes de gaz indiquées sont des valeurs restituées directement au périmètre du Service Public de Distribution de Gaz à partir des systèmes de facturation.

Note 3 – Autres prestations

Ces recettes proviennent des prestations liées au raccordement de nouveaux clients.

Ces recettes sont restituées directement au périmètre du Service Public de Distribution de Gaz à partir des systèmes de facturation.

Note 4 – Approvisionnements

Cette rubrique est composée des éléments suivants :

- *achats de molécules ;*
- *transport ;*
- *dépotage.*

Les approvisionnements sont affectés de manière directe au Service Public de Distribution de Gaz ou au stockage commun, puis réparti entre les communes au prorata de la consommation facturée en cas de stockage commun.

Note 5 – Certificats d'Economie d'Energie

Ces charges sont réparties entre les Services Publics de Distribution de Gaz en fonction de la consommation facturée.

Note 6 – Service d’Urgence Réseau

Le Service d’Urgence Réseau est un forfait de mobilisation des équipes pour interventions de sécurité ou de dépannage gaz par an sur l’ensemble des Ouvrages.

Le montant de ce forfait est de : **6 800 € H.T.** par département.

Il est affecté au Service Public de Distribution de Gaz au prorata du nombre de communes par département.

Note 7 – Systèmes d’information

Les coûts d’utilisation et maintenance des systèmes d’information sont ici exprimés hors impact de main d’œuvre.

Ils sont affectés au Service Public de Distribution de Gaz au prorata du nombre de clients.

Note 8 – Consommations en provenance des tiers

Ces consommations incluent les rubriques suivantes :

- *exploitation, maintenance et stockage de GPL ;*
- *achats de matériels et fournitures ;*
- *entretien et maintenance ;*
- *immobilier ;*
- *assurances ;*
- *informatique et télécommunications ;*
- *achats de prestations diverses ;*
- *autres achats.*

Ces charges sont affectées directement au Service Public de Distribution de Gaz lorsque cela est possible, et dans le cas contraire affectées à ce dernier au prorata du nombre de clients.

Note 9 – Personnel

Les charges de personnel comprennent essentiellement les salaires, les charges patronales associées et les taxes liées aux salaires. Elles sont diminuées de la production immobilisée.

La production immobilisée représente les travaux faits par l'entreprise pour elle-même. Il s'agit de la neutralisation des charges internes nécessaires à la construction des immobilisations de l'entreprise. Cette opération consiste à transférer ces charges, initialement imputées au compte de résultat, vers l'actif immobilisé au bilan.

Ces charges sont :

- soit affectées au Service Public de Distribution de Gaz par rattachement direct des effectifs.
- soit réparties au prorata des effectifs en affectation directe.

Note 10 – Impôts et taxes

Cette rubrique inclut les impôts directs tels que la taxe foncière ou la CET, ainsi que les autres impôts et taxes divers.

Ne figurent dans cette rubrique ni l'impôt sur les sociétés, ni les taxes dont ENGIE n'est que percepteur et qui n'apparaissent donc pas en charge (exemple : TVA).

Ces charges sont affectées de manière directe au Service Public de Distribution de Gaz.

Note 11 – Charges centrales

Ce poste représente la somme des différentes charges constatées au niveau des services centraux et des fonctions support.

Elles sont réparties entre les Services Publics de Distribution de Gaz au prorata de leurs activités.

Note 12 – Autres charges

Cette rubrique est composée d'autres charges et produits de gestion courante, de redevances, de transferts de charges et de pertes nettes de provisions sur les créances clients. Elles sont affectées de manière directe au Service Public de Distribution de Gaz lorsque cela est possible, ou réparties en fonction du nombre de clients dans le cas contraire.



Note 13 – Amortissements et provisions liés aux investissements

Les dotations aux amortissements sont générées directement par le système d'information, et affectée de manière directe au Service Public de Distribution de Gaz. Les dotations aux provisions sont réparties à la clé des postes de livraisons.

Note 14 – Coût de financement des investissements

Le coût de financement des investissements correspond à la valeur nette du patrimoine du Service Public de Distribution de Gaz multiplié par le taux de rémunération du capital réel avant impôts en vigueur sur l'année.

Notes

ENGIE - GPL France
1, place Samuel de Champlain - Case courrier A1829 - 92930 Paris La défense
www.gpl.engie.fr

ENGIE : SA au capital de 2 435 285 011 euros
RCS Nanterre 542 107 651
Siège Social : 1, place Samuel de Champlain - 92400 Courbevoie
www.engie.com

